

deux langues officielles de notre pays et à participer au débat comme il le fait.

Or, la Chambre est aujourd'hui réunie dans des circonstances extrêmement intéressantes. Abstraction faite de la visite de Sa Majesté la Reine, qui nous a fait tant plaisir, la Chambre diffère de toutes celles où j'ai siégé. Je suis ici depuis 1935, et c'est évidemment la première fois depuis que j'y siége qu'aucun parti n'y ait la majorité. Il faut remonter à décembre 1925 pour trouver qu'un parti n'a pu s'assurer la majorité des sièges à la Chambre.

En janvier 1926, le Gouvernement s'est réuni dans des circonstances assez semblables sinon analogues. A cette époque, un petit groupe à la tête duquel était celui qui m'a précédé en tant que chef du parti de la CCF, c'est-à-dire M. J. S. Woodsworth, maintenait l'équilibre des forces. Mais on ne peut dire d'aucun des partis à la Chambre actuelle, qu'il détienne le pouvoir d'équilibrer les forces dans ce sens. Je me souviens que ce Parlement-là a donné beaucoup de résultats. Il n'a duré que six mois, mais pendant ce temps, nos vieillards ont obtenu la première indication d'une pension de vieillesse votée par la Chambre. M. J. S. Woodsworth, alors député de Winnipeg-Nord-Centre, a reçu dans une lettre dont nous sommes fiers et qui figure, encadrée, dans notre bureau national, une promesse à cet égard.

Je me souviens également que c'est pendant cette session que nous avons eu le chemin de fer de la Baie d'Hudson que nous, de l'Ouest, attendions depuis de longues années. On nous avait promis aussi que l'assurance-chômage ferait l'objet d'une étude. Bien qu'il fallût attendre quatorze ans pour l'avoir, on nous a quand même promis d'étudier la question avant la dissolution de la Chambre, en juillet 1926.

Comme je le disais, aucun parti à la Chambre aujourd'hui n'occupe une position analogue à celle qu'occupaient alors M. Woodsworth et ses amis. Néanmoins, il ressort très clairement du discours du trône que le gouvernement désire à tout prix obtenir un appui à l'égard des lois qui ont été préconisées d'un bout à l'autre du pays, non seulement par un parti mais par plusieurs; et si vous me permettez de le dire, depuis des années, nous de ce groupe, nous intéressons de façon particulière à l'amélioration du sort de nos citoyens âgés et aux prix des produits agricoles. Sous le coup d'une telle pression,—que ce fût nécessaire ou non, c'est à vous de décider,— nous obtiendrons, j'espère, quelques lois fructueuses du présent Parlement avant sa dissolution.

Le discours du trône annonce effectivement certaines lois qui nous intéressent vraiment

[M. Coldwell.]

en tant que parti. Quand ces lois seront promulguées, je n'imagine pas qu'elles iront aussi loin que nous le voudrions, mais le peu de bien qu'elles feront recevra notre appui et, de cela, le gouvernement peut en être assuré.

Nous sommes heureux qu'il soit dit dans le discours du trône que les pensions de vieillesse seront augmentées et que la période d'admissibilité sera raccourcie. Qu'on me permette d'ajouter que, selon moi, il faudrait supprimer la disposition relative à la résidence. Si un vieillard veut aller demeurer au Royaume-Uni, par exemple, aux États-Unis ou ailleurs, il faudrait que la pension lui soit versée de droit. On devrait la verser de droit aujourd'hui, parce que les gens acquittent aujourd'hui, et directement, ce que coûtera leur pension, qui n'est plus, comme autrefois, un don provenant du Trésor public. Dès qu'un jeune Canadien commence à gagner, il verse 2 p. 100 de son impôt sur le revenu des particuliers à la caisse de sécurité sociale. A cette caisse sont également versés 2 p. 100 de l'impôt sur le revenu des sociétés et 2 p. 100 de la taxe de vente que tout le monde doit acquitter. Les Canadiens acquittent une prime très importante, si l'on songe à toutes les années où travailleront ceux qui débutent aujourd'hui dans le monde du travail. Selon nous, il ne faudrait plus qu'on perde son droit à la pension parce qu'on ne demeure plus au Canada; il importe d'autre part de diminuer la période d'admissibilité, ainsi que le laisse prévoir le discours du trône. Nous prétendons que cette pension devrait être versée de droit.

Je regrette de constater que, dans le domaine de la sécurité sociale, le discours du trône ne mentionne aucune amélioration au programme national d'hospitalisation. J'espère qu'un jour notre pays sera doté d'un programme d'hygiène complet dont bénéficieront tous les Canadiens, peu importe combien de temps ils y auront participé, et qui leur vaudra les meilleurs soins et traitements médicaux. Bien que nous ayons gagné un peu de terrain à la dernière législature, j'aurais aimé que ce régime soit étendu, ne fût-ce que pour faire entrer dans le cadre du plan d'hospitalisation figurant maintenant dans nos statuts les tuberculeux et les malades mentaux.

Je pourrais parler également d'autres mesures de sécurité sociale qui me tiennent à cœur, mais comme j'ai d'autres questions à aborder, je ne m'y attarderai pas. Faute de temps, je ne compte naturellement pas m'étendre sur la question du barrage du bras sud de la rivière Saskatchewan. Je dirai simplement qu'il y a bien des années, siégeant pour la première fois en cette enceinte, de